



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

## COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

Commune de Saint-Genis-l'Argentière

### Extrait du registre des délibérations

**Vendredi dix sept juillet deux mille vingt**, à vingt heures trente minutes en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **15**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : Arnaud VERNAY.

15 membres présents à la séance : Alexis BADOIL, Chantal YVOREL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Virginie MASSE, Joseph VOLAY, Laëtitia TEXIER, Joachim BOURBON, Colette PERIER, Arnaud VERNAY, Cindy GUIOTTO, Jean-Charles JULLIN, Sylviane FAYOT, Laurent CHABAUD.

0 membre absent

0 procuration

### PROCES VERBAL

#### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 17 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 juin 2020.
- Approuve le compte administratif du budget assainissement : solde d'exécution d'exploitation +28 870.98 €, solde d'exécution d'investissement -24 540.32 €. (délibération n° 24.2020).
- Approuve le compte de gestion du receveur du budget assainissement. (délibération n° 25.2020).
- Approuve l'intégration des résultats 2019 du budget assainissement dans le budget communal 2020 : exploitation +34 801.16 €, investissement -19 913.53 €. Résultats à reprendre du BP 2020 : fonctionnement 595 742.17 €, investissement -349 753.11 €. (délibération n° 26.2020).
- Approuve le compte administratif du budget de la commune : solde d'exécution de fonctionnement 195 879.99 €, solde d'exécution d'investissement -265 840.52 €. (délibération n° 27.2020).
- Approuve le compte de gestion du receveur du budget de la commune. (délibération n° 28.2020).
- Approuve l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget de la commune : recettes de fonctionnement (article 002) 245 989.06 €, recettes d'investissement (article 1068) 349 753.11 €, dépenses d'investissement article 001 349 753.11 €. (délibération n° 29.2020).
- Vote le budget primitif 2020 de la commune : fonctionnement 834 860 €, investissement 700 451.60 € et la subvention au CCAS pour un montant de 6 500 €. (délibération n° 30.2020).

## - Vote les subventions communales comme suit :

Pour les enfants de St Genis scolarisés en classes de CP, CE et CM, pour les séjours classes de neige, découverte, de mer, nature organisées par les écoles publiques et privées élémentaires (voyages scolaires exclus) compris entre 2 et 5 jours maximum, à raison de 25% du montant de la dépense avec un maximum de :	14,00 €	par jour et par enfant présent, domicilié à St Genis
--	---------	--

Pour les adolescents de St Genis qui décideraient de passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (B.A.F.A.)	100,00 €	par adolescent domicilié à St Genis
--	----------	-------------------------------------

FNACA	80,00 €
AMICALE DES POMPIERS DE ST LAURENT DE CHAMOUSSET	100,00 €
AMICALE DES POMPIERS DE STE FOY L'ARGENTIERE	100,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS HAUTE BREVENNE	100,00 €
ASSOCIATION DES HANDICAPES DES MONTS DU LYONNAIS	160,00 €
AUTISME BREVENNE	150,00 €
DEPRIM'ESPOIR	150,00 €
PEUPLES SOLIDAIRES	250,00 €
RESEAU ENTRAIDE SOLIDARITE	250,00 €
VIE LIBRE	250,00 €
LES SANS SOUCI FIDESIENS	300,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE ST GENIS L'ARGENTIERE	1 600,00 €
SPA (1052 habitants x 0,60 €)	631,20 €
GROUPEMENT DES 4 CANTONS (1058 habitants x 0.30 €)	317,40 €

Pour les enfants de St Genis, scolarisés en primaire, pour les activités pendant les vacances scolaires (centres aérés, de loisirs, de vacances, camps, etc) et mercredis loisirs, organisées par les associations implantées sur le territoire de la CCMDL ou hors CCMDL pour les enfants handicapés	4,00 €	par jour et par enfant présent, domicilié à St Genis
	2,00 €	par demi-journée et par enfant présent, domicilié à St Genis

- Est informé d'une proposition de fourrière autre que la SPA.
- Procède à la désignation des membres des commissions de la CCMDL.
- Approuve l'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés avec le SYDER. (délibération n° 32.2020).
- Approuve l'achat d'une parcelle à 40 000 € pour le projet de création d'un parking notamment. (délibération n° 33.2020).
- Désigne Monsieur Alexis BADOIL comme correspondant défense. (délibération n° 34.2020).
- Autorise d'effectuer la demande de subvention partenariat territorial auprès du Département. (délibération n° 35.2020).
- Procède à la répartition des frais de fourniture gaz pour la résidence du clocher. (délibération n° 36.2020).
- Accepte le versement de la cantine scolaire d'un montant de 5 000 € pour 2020. (délibération n° 37.2020).
- Approuve la rétrocession d'une parcelle (délibération n° 39.2020).
- Est informé des projets et travaux en cours :

- **VOIRIE** : travaux CCMDL, problèmes avec les aux vignes. Expertise en cours.
- **RD4** : dossier de subvention déposé dans le cadre des amendes de police pour mettre des barrières. Réflexions en cours en lien avec le Département pour diminuer la vitesse.
- **ST ROCH** : plusieurs demandes de subventions sont déposées pour le réaménagement du quartier.
- **OPAC** : discussion avec l'OPAC autour d'un projet immobilier.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
  - **Conseil d'école** du 25/06 : effectifs en hausse, bonne gestion des contraintes liées à la crise sanitaire.
  - **CCMDL** le 15/07 : élection du président et des vice-présidents. Etat des lieux des possibilités d'accueil de panneaux photovoltaïques dans toutes les communes.
  - **SIEMLY** : réunion de présentation.
  - **SIVOS** : élection du président et du conseil d'administration.
  - **OSER** le 23/06 : assemblée générale. 20 ans de la structure en 2021.
  - **Environnement-développement durable** le 07/07 : plusieurs idées ont été partagées.
  - **Vogue 2020** : uniquement la présence des manèges.
- Est informé d'un changement de la DGFIP dans la constitution de la CCID.
- Est informée de la nouvelle proposition commerciale de la société ELIS pour la fourniture des papiers toilettes, essuies mains et torchons.
- Est informé d'une rencontre avec les riverains et élus du chemin du domaine.
- Approuve l'achat d'une plaque hommage pour la tombe de Christian RIVOIRE.
- Est informé de l'avancement des travaux pour l'installation de la fibre.
- Prend note d'un courrier d'un collectif d'habitants de la commune qui souhaitent échanger avec les élus pour la vie du village.
- Fixe le nouveau loyer d'un logement communal 15 chemin des gardes à 300 €. (délibération n° 38.2020).
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 11/09/2020 à 20h30 en mairie.

Document établi le 22 juillet 2020.

Affiché le 23 juillet 2020.

Le Maire,  
Alexis BADOIL



Procès-verbal certifié exécutoire

Le 23 JUIL. 2020

Le Maire,  
Alexis BADOIL

